



COMPTE RENDU REUNION RPX 15/09/2023

Démolition du BAT 35 :

Concernant la démolition du BAT 35, rien n'a été fait dans les règles. SUD-Rail a donc déposé un Droit d'Alerte « risque AMIANTE » pour mettre les agents du BT 46 en sécurité. Effectivement, aucune prévention ni protection n'avait été établie alors que les agents travaillent à moins de 15 mètres des locaux à détruire. Après la mise en place dans l'urgence de capteurs, les résultats ont écarté la présence d'amiante dans l'air. Pour rassurer l'ensemble du personnel, SUD-Rail a demandé à la direction qu'elle remplisse une Fiche Exposition Amiante (FEA) pour tous les agents du BAT 46. La Direction a répondu négativement du fait des résultats négatifs. SUD-Rail a aussi demandé que des tests « SILICE » soient effectués sur les dépôts de poussière à l'intérieur des locaux surtout quand il s'agit de la démolition des bâtiments en béton. La direction ne veut donc pas reconnaître l'exposition à l'amiante, ce qui risque d'engendrer une non prise en charge comme maladie professionnelle due à celle-ci. Avec cette affaire, SUD-Rail constate que la direction se moque de la santé des agents alors que le code du travail l'y oblige. Nous attendons le retour de l'inspection du travail sur le sujet et SUD-Rail restera très vigilant sur les destructions à venir sur la partie VP.

Prime Matériel Transilien :

La direction nous a annoncé qu'une Prime Matériel Transilien de 500€ brut annuels allait être mise en place. Elle sera divisée par trimestre et 25 Euros par objectif, ce qui revient donc à 125€ brut/trimestre. Tout en sachant qu'un prorata de la présence sera fait pour les AT, Arrêt Maladie et les Temps Partiels.

Tous les agents (CP, CDI, les CDD et apprentis) y auront le droit, en revanche cela n'est pas sûr pour les intérimaires !

Les objectifs sont :

- **H00 sur tous les sites du TMV et tous clients confondus**
- **Sécurité du personnel (moins de 4 AT par trimestre) sur tout le TMV**
- **Non qualité de production avec impact d'exploitation**
- **CT10 et CT00, le taux de retour doit être à l'équilibre entre ce que le TMV consomme et ce qu'il envoie en réparation**
- **La propreté des trains**

Cette prime commencera à partir d'octobre 2023, le premier versement se fera donc sur la paye de janvier 2024. SUD-Rail constate une fois encore, que la direction TRANSILIEEN sort la boîte à prime au lieu d'augmenter de façon pérenne nos salaires. La direction du TMV dispose de plus de 380000 euros pour couvrir cette nouvelle prime « de production » avec des critères bien nébuleux. SUD-Rail exige que cet argent soit utilisé pour augmenter notre rémunération mensuelle et donc financer notre régime de retraite et de prévoyance. Ce qui n'est pas le cas avec de telles pratiques.

Cheminots du TMV pensez que cette nouvelle prime liée aux résultats est difficile à contrôler et vous serez sûrement les dindons de la farce dans quelques mois. Les critères pouvant évoluer au fil de l'eau.

Pour transmettre toutes vos questions et interrogations:

Envoyer sur: sudrailtmv@gmail.com





Effectif au second semestre 2022 sur le TMV :

Pour l'année 2023 la direction a prévu 32 embauches et à cette date le TMV n'a recruté que 18 personnes. La direction s'en félicite car l'année dernière c'était moins que ça à la même période. C'était sans compter sur les questions de SUD-Rail.

- **A combien de démissions en est-on ? 14 à date**
- **A combien de radiations en est-on ? 2 à date**

Alors même une personne qui n'est pas forte en mathématiques saurait faire ce calcul : $18-14-2= ?$

Du coup la direction peut se vanter d'avoir fait +2 agents pour les mois de janvier à août... BRAVO !!!!

Sur le recrutement, SUD-Rail ne fait que constater les dégâts. Entre les départs de cheminots et les recrutements, l'écart est infime. Mais là où le bât blesse c'est surtout dans les équipes de production. Ce sont dans ces collectifs que les conséquences sont les plus graves, car les cheminots du TMV se retrouvent avec du personnel en formation permanente sans compter l'utilisation de personnel « intérimaire » qui fragilise la production et la réparation des trains. Pour SUD-Rail la seule solution est de rendre nos métiers plus attractif par une rémunération minimale de 1800 euros NET sans EVS, un déroulement de carrière lisible et des conditions de travail décentes permettant un équilibre entre vie privée et vie PRO.

Pour rappel, le STATUT du cheminot a été créé dans les années 1920 pour fidéliser les agents y travaillant car les entreprises privées de l'époque avaient le même problème que la SNCF aujourd'hui « garder ses agents ».

Projet PEPS :

- Arrivée des prochaines rames R2N : 1 rame en décembre et 10 rames au 1er trimestre 2024
- Arrivée des prochaines rames RERNG : 2 rames en octobre

Quelques dates concernant les travaux :

- Du 28 au 30/06 les déménagements des BAT 35 et 45 vers le BAT 38 ont eu lieu. Le BAT 35 sera complètement démoli d'ici fin septembre
- Réception en septembre des BAT 26/28/82/418
- Les travaux sur le parking de la ferme ont lieu de mi-juin jusqu'à fin septembre et les travaux sur le 2^{ème} parking auront lieu en octobre.
- Les équipes du HR vont commencer à être déménagées courant octobre vers le BAT 347
- En novembre 2023, les vestiaires des BAT 73 et 38 vont être déménagés vers le Bât 82
- Sur le site de VP, la semaine du 06/11 sera une semaine blanche côté production et les agents seront sollicités pour le déménagement des BAT 73 et 38.
- Fermeture du site de VP le 20/11 et création d'un portail à code fermé en dehors de la présence de VITEO après la patte d'oie (sur la route de VP) afin de limiter les accès.

Pistes et itinéraires :

- En octobre, des travaux seront faits entre la passerelle et le BAT 82 afin d'avoir des pistes praticables. En parallèle, des travaux vont être faits du côté de la ferme en semaine 40-41 toujours dans le cadre des pistes et itinéraires.
- Les travaux de la nouvelle passerelle allant de pompadour au site de VP sont toujours en cours en raison de la structure de la passerelle de pompadour et au sol du site de VP. Sa mise en service est prévue en janvier 2024.

Entretiens Orientation:

A date du 15/09, 52% d'entretiens d'orientation ont été réalisés à l'exécution / 75% chez les maîtrises / 100% chez les cadres. Ce qui fait un total de 65% d'entretiens réalisés. Une fois de plus nous constatons que les exécutants passent après les donneurs d'ordre.

A ce jour, il y a 49 agents qui n'ont pas été convoqués pour la réalisation de leur entretien d'orientation et sont donc dans l'expectative vis-à-vis de leur avenir professionnel.

